L'ajournement

déversés dans le Niagara et dans les Grands lacs et deuxièmement, les pluies acides. J'ai remarqué que le député n'avait guère insisté sur la question des pluies acides même s'il conviendra sans doute que cette question revêt toujours une grande importance dans le cadre de nos entretiens bilatéraux. Je tiens à donner l'assurance au député que ces deux questions essentielles seront abordées par la ministre de l'Environnement et M. Lee Thomas.

En ce qui concerne les déchets toxiques déversés dans la Niagara, la ministre a passé beaucoup de temps, à la suite du rapport dont a parlé le député, à rechercher des mesures constructives que nous, Canadiens, pouvons prendre. Nous devons admettre, comme l'a fait le député, que le gros des déchets continue à provenir, comme on l'a prouvé, du côté américain. Il faut élaborer des ententes acceptables et constructives dès que possible.

La ministre est consciente de l'urgence de cette question, que le député a soulignée. C'est en réalité ce qui justifie la deuxième réunion et les autres qui seront peut-être utiles pour examiner ce problème aussi efficacement et rapidement que possible. La réponse à la question du député est donc tout simplement oui. Lorsqu'il recevra la réponse détaillée de la ministre, j'espère que cela lui donnera pleinement satisfaction.

• (1805)

PETRO-CANADA—LA VENTE DE LA RAFFINERIE DE COME-BY-CHANCE—B) ON DEMANDE DE SURSEOIR À LA VENTE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'interviens ce soir dans le débat de la motion d'ajournement pour faire certaines observations à propos de questions que j'ai posées à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney) le 12 mars, et sur lesquelles je suis revenu par la suite, au sujet de la vente de la raffinerie de pétrole de Come-by-Chance, à Terre-Neuve.

Les députés s'en souviendront, Petro-Canada avait acheté la raffinerie de Come-by-Chance de ses créanciers il y a environ deux ans pour la somme de 17 millions de dollars. A l'époque de cette acquisition, on espérait qu'après avoir analysé la situation et effectué certaines études, Petro-Canada déterminerait s'il était possible de remettre la raffinerie en activité. En fait, la raffinerie est restée inactive durant quelques années. Il y a quelques mois, Petro-Canada a annoncé qu'elle ne pouvait plus continuer à garder la raffinerie inactive car elle n'avait plus maintenant les moyens de l'entretenir. Elle se trouvait en fait à la mettre en vente.

Un nombre non négligeable de sociétés n'ont pas tardé à exprimer de l'intérêt pour la raffinerie. Six d'entre elles ont déposé un cautionnement de \$100,000. La plupart d'entre elles s'intéressaient surtout à la possibilité de démonter la raffinerie, c'est-à-dire de la mettre en pièces et d'en vendre à un complexe industriel les éléments qui pourraient être remis en état et utilisées ailleurs aux mêmes fins, ce qui reviendrait à condamner le reste de la raffinerie à la ferraille.

Il en coûterait de nos jours des milliards de dollars pour construire de nouvelles installations du même genre. On a évalué, mais jamais dans aucune étude entreprise par le gouvernement actuel, qu'il en coûterait quelque 200 millions pour remettre la raffinerie en opération.

Bien que l'on ait d'abord prévu que les appels d'offres n'allaient susciter qu'un petit nombre de soumissionnaires intéressés à démanteler ces installations et à les vendre à la

pièce, j'ai appris de sources très bien informées que nous allons trouver dans l'enveloppe des soumissions que Petro-Canada ouvrira dans quelques jours, soit le 2 mai, des offres de soumissionnaires intéressés à faire davantage que condamner tout simplement la raffinerie à la ferraille. Dans ces soumissions, on proposera de faire tourner la raffinerie à un rythme nettement inférieur à sa capacité, mais au moins, de la garder ouverte. Cela signifie conserver des emplois pour les Terre-Neuviens et garder une installation et continuer à la faire fonctionner pour le jour où une industrie pétrochimique aura peut-être un avenir plus prometteur à Terre-Neuve.

J'ai demandé ici même à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de nous préciser les critères sur lesquels se basera Petro-Canada pour vendre la raffinerie. Serait-ce simplement au plus offrant? Est-ce là le critère? Petro-Canada tentera-t-elle d'obtenir le rendement maximum sur son investissement, c'est-à-dire le prix qu'elle a payé pour la raffinerie, 17 millions de dollars, et le coût d'exploitation par la suite? Ou va-t-elle plutôt tenir compte des intérêts économiques à long terme de Terre-Neuve?

Ce que je crains fort, c'est que le plus haut soumissionnaire soit celui qui veuille tout simplement fermer la raffinerie. Prenons un chiffre arbitraire de 50 millions de dollars et supposons que Petro-Canada reçoive une soumission de 25 millions de dollars de la part d'une société qui désire investir davantage dans la raffinerie, afin de la moderniser. Si Petro-Canada veut simplement obtenir le meilleur rendement sur son investissement, elle acceptera la soumission de 50 millions de dollars. On estime qu'en démantelant la raffinerie, on peut en retirer 90 millions de dollars. Pourquoi ne pas payer 50 millions de dollars pour faire un profit de 40 millions de dollars? Selon mes renseignements, certaines soumissions seront inférieures à 50 millions de dollars, mais elles permettront à Petro-Canada de rentrer dans ses frais. Les soumissionnaires en question désirent conserver leur capital pour réinvestir dans cette raffinerie de Come-by-Chance, pour faire en sorte qu'elle fonctionne et pour faire travailler les gens et leur rendre leur dignité.

• (1810)

Il importe, alors que j'interviens ici au nom des Terre-Neuviens et demande quels seront les critères retenus, que la ministre ne me réponde pas qu'elle s'en lave les mains, car la décision incombe à Petro-Canada. Ce qui importe en l'occurrence, ce n'est pas uniquement le profit que réalisera Petro-Canada grâce aux diverses soumissions présentées. Ce qui est en jeu ici, ce sont les possibilités futures d'emploi, la prospérité et la dignité des habitants d'une province où le taux de chômage dépasse 30 p. 100.

Quels sont les critères? Le secrétaire parlementaire pourrait-il, au nom de la ministre, nous garantir et, du même coup aux Terre-Neuviens qu'on tiendra compte, lors de l'évaluation de ces soumissions, bien plus que des profits réalisés par la société Petro-Canada? Peut-il nous garantir que les avantages économiques à long terme pour les Terre-Neuviens et leur province constitueront le principal critère dans l'évaluation des soumissions?